



## CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE : UNE NOUVELLE BOMBE À RETARDEMENT SUR LES FACTURES ?



# Quelques éléments de contexte

---

- ❑ Création du dispositif des CEE dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique de juillet 2005
- ❑ Outil de maîtrise de la demande en énergie visant à inciter les vendeurs d'énergie, les « obligés », à **promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients** : ménages, collectivités, professionnels
- ❑ Définition d'un objectif triennal et répartition entre les obligés en fonction de leurs volumes de ventes au secteur tertiaire et résidentiels
- ❑ Obtention de CEE en :
  - faisant réaliser aux consommateurs des actions d'économies d'énergie
  - contribuant financièrement à certains programmes
  - les achetant sur un marché de gré à gré
- ❑ En cas de non respect de leurs obligations, versement d'une pénalité libératoire de 2 centimes d'euro par kWh « cumac » manquant (soit 20 €/MWhc)

# Quelques éléments de contexte

---

- ❑ Création d'un marché basé sur une obligation stricte avec menace de pénalité
  
- ❑ Mêmes principes de départ (et donc mêmes défauts) que :
  - Le marché du CO<sup>2</sup>
  - Le futur marché de capacité français
  
- ⇒ En cas de « surcapacité », le prix est nul (ou quasiment nul en fonction de la valeur d'option à détenir un certificat/quota)
  
- ⇒ En cas de « sous-capacité », le prix « s'envole » au niveau de la pénalité (et même au delà si elle n'est pas libératoire)
  
- ❑ Mécanisme inefficace car très volatile et donc incapable d'inciter à l'investissement !
  
- ❑ Facteur aggravant dans le cas des CEE :
  - les « offreurs », les consommateurs, ne connaissent pas, pour une grand majorité d'entre eux, le mécanisme !
  - Nombreux biais concurrentiels et effets d'aubaine potentiels

# Renforcement d'un dispositif ...

- ❑ Les prix ont chuté d'environ 5 €/MWhc au départ à environ 2€/MWhc aujourd'hui
- ❑ **Conséquence : obligations croissantes** d'économies d'énergie : 700 TWh cumac du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017

1 <sup>ère</sup> période	Période intermédiaire	2 <sup>ème</sup> période	Prolongation	3 <sup>ème</sup> période
3 ans 01/06/2009 30/06/2009	1 an et demi 01/07/2009 31/12/2010	3 ans 01/01/2011 31/12/2013	1 an 01/01/2014 31/12/2014	3 ans 01/01/2015 31/12/2017
54 TWhc	-	345 TWhc	115 TWhc	700 TWhc

Objectif x 2

- ❑ Introduction dans la loi TE d'une **nouvelle obligation CEE à réaliser au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique** (proposition DGEC : 250 TWhc sur 2 ans !?) qui « duplique » le dispositif actuel.

# ...peu rationnel économiquement

---

Selon le rapport de juillet 2014 du CGEDD, IGF, CGEIET :

- ❑ **Pas d'impact de la prime CEE sur la décision d'investissement** : en raison notamment du caractère limité de l'aide apportée
  - ✓ Prime CEE pour les particuliers = 0,3c€/kWhc , ce qui représente en moyenne 4% du coût des travaux
  - ✓ Alors que le crédit d'impôt, bien plus connu, est en moyenne 4,5 fois plus élevé que la prime CEE, et améliore donc vraiment la rentabilité de l'investissement
  
- ❑ **Pas d'orientation naturelle vers les opérations les plus rentables pour les ménages** :
  - ✓ Les obligés/intermédiaires recherchent les économies d'énergie les plus simples à réaliser : le dispositif amène à optimiser le rapport éco d'énergies/coût d'obtention du CEE, et non le rapport éco d'énergies/coût des travaux net de la prime CEE (qui correspond à la rentabilité pour les particuliers)
  - ✓ Un « marché de papiers » sur lequel le signal prix représente un équilibre artificiel entre l'offre et la demande des divers intermédiaires et non pas le prix réel de l'incitation à la rénovation

# ...peu visible, peu efficace

---

## ❑ Dispositif inconnu du grand public :

- ✓ Aucune communication réalisée pour informer les Français de l'existence du système CEE
- ✓ Alors que pour l'EcoPTZ : communication gouvernementale, diffusion de brochures, ...

## ❑ Dont l'efficacité est très loin d'être prouvée :

- ✓ Aucun réel bilan chiffré effectué par les pouvoirs publics
- ✓ La Cour des Comptes, en octobre 2013, met en exergue des chiffres publiés par l'ADEME indiquant qu'en 2010, les CEE restent très minoritaires sur les travaux d'isolation (4%), moyen prioritaire pourtant pour réduire les consommations d'énergie

## ❑ Et dont la lourdeur administrative est inquiétante :

- ✓ Plusieurs centaines de fiches CEE
- ✓ Cout de production des certificats compris entre 25 % et 100 % du prix

=> Ce qui implique entre 75% et 0% seulement du prix du CEE d'aide effective à l'EE

# ...inadapté pour lutter contre la précarité

---

## ❑ Des volume et durée irréalistes :

- ✓ Proposition de la DGEC : 250 TWhc sur 2 ans (sur 45% de la population française)...sans évaluation des gisements
- ✓ Or, dans le dispositif classique, 221 TWhc ont été délivrés en 24 mois sur 100% de la population
- ✓ Pour atteindre 250 TWhc en 2 ans, il faudrait rénover 650 000 logements/an...alors qu'actuellement 262 000 logements sont rénovés par an (chiffre du Plan Bâtiment durable)
- ✓ Même la loi transition énergétique affiche des ambitions plus réalistes :  
250 000 logements rénovés / an...soit 40 à 50 TWhc / an !

## ❑ Une obligation pesant sur des obligés dont le métier/l'expertise n'est pas de traiter la précarité :

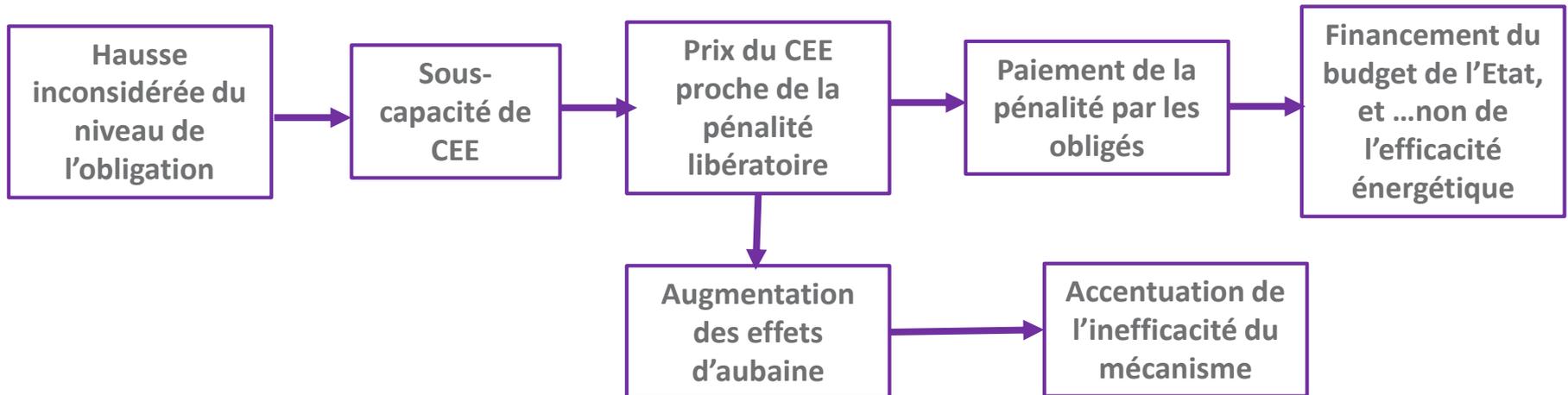
- ✓ Capacité d'accès des fournisseurs aux ménages vulnérables très limitée (et même nulle pour les fournisseurs de clients du secteur tertiaire !)
- ✓ Stigmatisation des ménages précaires via la nécessité de produire un avis d'imposition
- ✓ Unique possibilité de réaliser des « CEE précarité » : les programmes dédiés portés par les acteurs réellement experts : ANAH, Fondation Abbé Pierre, diverses associations...

# ...et pourtant très coûteux

❑ Jusqu'à aujourd'hui, coût du dispositif significatif...mais encore indolore pour les consommateurs :

- ✓ Selon la Cour des Comptes, coût de la 2<sup>nd</sup>e période pour les obligés = 1,4 Mds€
- ✓ Les TRV ne couvrent pas les coûts
- ✓ selon la CRE, un coût du MWhc de 4€ génère une hausse de 1% du prix de l'électricité et de près de 1,5% du prix du gaz

❑ Mais, en augmentant de façon inconsidérée le niveau de l'obligation, **risque d'inefficacité totale du mécanisme** :

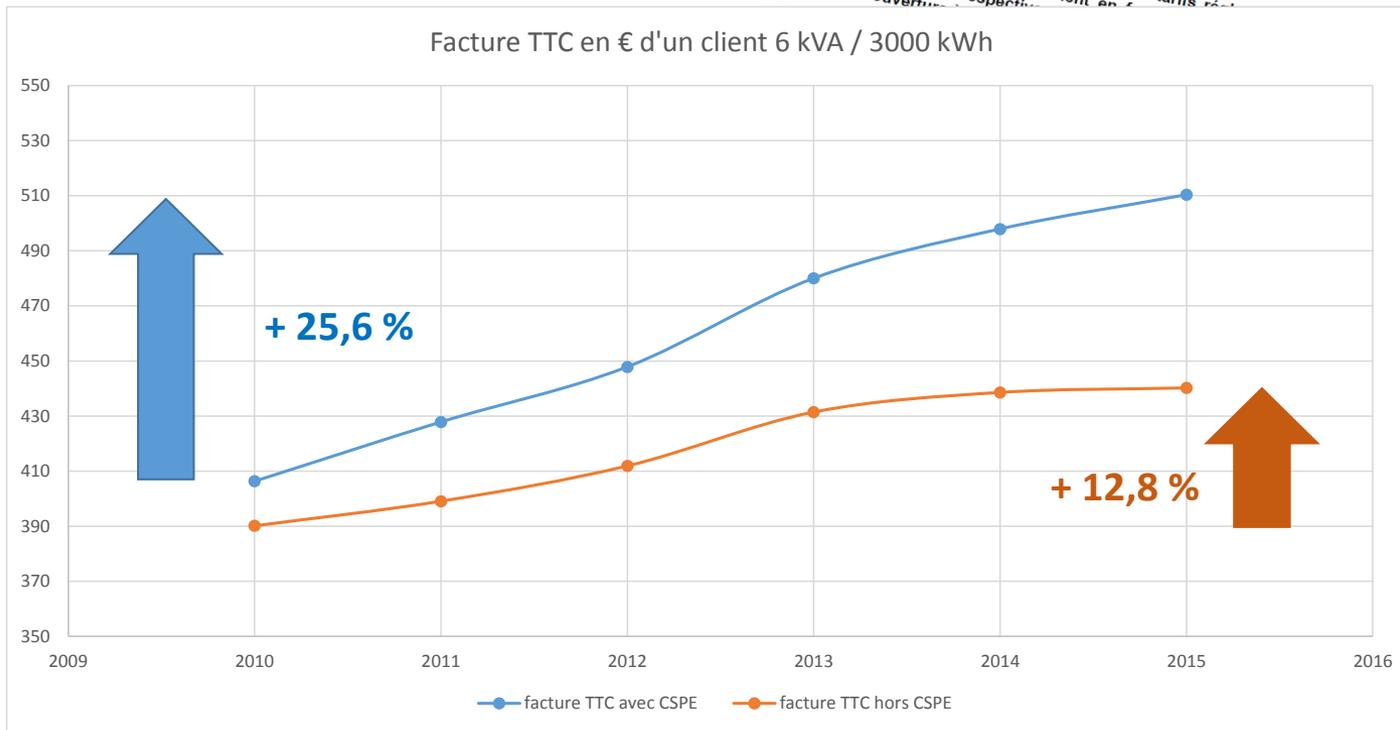
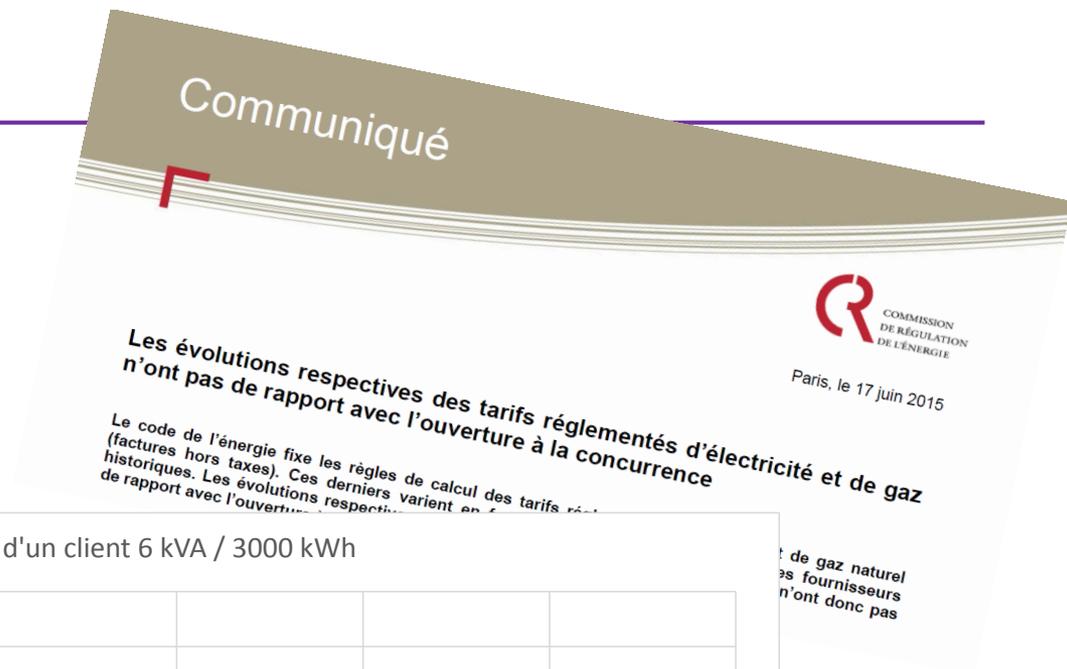


⇒ Avec une obligation de près de 1 000 TWhc sur les 3 prochaines années, c'est un enjeu de 20 Milliards d'euros sur les factures des consommateurs d'ici 2018

# Rappel « CSPE »

## ☐ CSPE :

- ✓ Env. 5 md€ /an en 2013, 9 en 2020
- ✓ Responsable de la moitié des hausses de facture ces dernières années



# Conclusion

---

Au final, un dispositif dont l'objectif est éminemment louable (participer au financement de l'efficacité énergétique), mais qui :

- N'est pas efficace dans le résidentiel (pas connu, multiplicité avec les autres aides, prix volatiles...etc)**
- Crée de nombreux biais concurrentiels (en amont comme en aval) et divers effets d'aubaine**
- Au coût totalement non maîtrisé, potentiellement prohibitif et éventuellement inefficace (augmentation du budget de l'état, des effets d'aubaine...etc)**

Pour encourager efficacement à la rénovation énergétique, une réforme en profondeur des principes du dispositif des CEE est nécessaire :

- Une contribution claire plutôt qu'un « marché » opaque ?**
- Cibler les réels décideurs : les propriétaires, et non les locataires/consommateurs ?**
- Imposer une obligation de moyens de promotion de l'EE et non de résultats ?**
- ...**